

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Délibération n°2023/06/20-09-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juin 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n° 2014/04/29-03 du Conseil d'administration du 29 avril 2014 relative aux frais de formation d'enseignement à distance,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 16 juin 2023, relatif à la révision de la tarification des frais pédagogiques dans le cadre de la formation à distance de la faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH),

Considérant la nécessité de prendre en compte la situation des étudiants bénéficiaires d'une bourse d'étude,

Considérant l'évolution des moyens utilisés et notamment l'expédition de l'ensemble des documents par la voie dématérialisée,

Considérant l'évolution des prix et des coûts,

DECIDE :

OBJET : Révision de la tarification des frais pédagogiques dans le cadre de la formation à distance de la faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration approuve la révision de la tarification des frais pédagogiques dans le cadre de la formation à distance de la faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH), telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération abroge la délibération n° 2014/04/29-03 du Conseil d'administration du 29 avril 2014 relative aux frais de formation d'enseignement à distance.

Cette délibération est adoptée avec 23 voix pour et 5 abstentions.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 18

Membres représentés : 10

Fait à Marseille le 20 juin 2023


ERIC BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Tarifs des formations à distance à compter de l'année universitaire 2023/2024
Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines (ALLSH)

Document présenté « pour avis » à la CFVU exceptionnelle du 16 juin 2023 et soumis à l'approbation du CA du 20 juin 2023

Diplômes	Tarifs formation initiale	Tarifs spécifiques pour étudiants boursiers (formation initiale)
6 Licences - Licence LLCER Anglais - Licence LLCER Italien - Licence Histoire - Licence Lettres - Licence Philosophie - Licence Psychologie	DIN* : 170 €	DIN* : 0 €
3 Masters : - Master Etudes culturelles monde anglophone - Master LLCER Etudes italiennes - Master Histoire de la philosophie, métaphysique	DIN* : 243 €	DIN* : 0 €
Prestations obligatoires concernant les cours	<ul style="list-style-type: none"> - Les cours sont entièrement dispensés à distance via la plateforme numérique Moodle d'AMU, AMeTICE. La faculté ALLSH s'étant engagée depuis 2018/2019 à la création d'une offre de formation entièrement à distance par ses enseignants-chercheurs, reflet d'une partie de son offre en présentiel. 	
Prestations obligatoires concernant les travaux dirigés	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux dirigés sont dispensés par les enseignants entièrement en ligne : les enseignants déposent des devoirs et exercices sur leur espace de cours et, en retour, les étudiants déposent leurs devoirs, sous forme de fichiers, sur la plateforme numérique d'enseignement. - Une correction est fournie 	
Prestations obligatoires concernant les examens	<ul style="list-style-type: none"> - Les examens ont lieu sur le site d'Aix-en-Provence de la faculté ALLSH. Une expérimentation est en cours, dans le cadre des campus connectés, pour développer une proposition d'examens à distance. 	

* : Montants fixés au niveau national, susceptibles d'évoluer chaque année

Diplômes	Tarifs avec prestations supplémentaires formation initiale	Tarifs avec prestations supplémentaires boursiers (formation initiale)
Licences et Master	1 ECTS : 6 € Année : 360,00 € 1 semestre : 180,00 €	1 ECTS : 4,75 € Année : 285,00 € 1 semestre : 142,5 €
Aménagements spécifiques Administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Un service dédié, le Service de la Formation à Distance (SFAD), dirigé par un enseignant-chercheur et composé d'un ingénieur pour l'enseignement numérique également responsable administratif et de trois adjointes. - Ce service accompagne les étudiants dans tous les aspects de leur formation (administratif, technique, méthodologique) dans leur diversité : des partenariats sont organisés avec les Services d'enseignement en milieu pénitentiaire, des fédérations sportives, des associations représentant le handicap, etc.) - Ce service accompagne les enseignants pour la création des ressources complémentaires en ligne (notamment au travers d'un studio d'enregistrement audiovisuel et de réalisation de cours numériques) 	
Aménagements spécifiques concernant les cours :	<ul style="list-style-type: none"> - Un ingénieur pour l'enseignement numérique accompagne l'équipe enseignante - Au-delà du support de cours déposé, l'étudiant dispose de documents complémentaires au cours, de films, d'exercices autocorrigés, de lien vers de sites complémentaires... une offre variée dépendant de chaque enseignant - Des forums sont mis en place pour permettre aux étudiants d'échanger entre eux mais aussi avec leurs enseignants, poser des questions de compréhension et de méthode - Des réunions zoom sont organisées périodiquement pour améliorer ces échanges et créer du lien entre les enseignants et les étudiants. - Chaque licence et master est suivie par un enseignant référent pour l'accompagnement à la réussite des étudiants et l'animation de l'équipe enseignante 	
Aménagements concernant les travaux dirigés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les chargés de TD adressent à chaque étudiant une correction personnalisée ainsi que des recommandations méthodologiques qui aident à la progression et pourvoient au soutien pédagogique. Un tutorat en ligne est mis en place et offre aussi un véritable accompagnement individualisé. 	
Aménagements concernant les examens :	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes préparés sont les mêmes qu'en présentiel mais les sujets d'épreuves peuvent toutefois différer avec celles organisées pour les étudiants en formation présentielle. - Des examens délocalisés sont organisés pour certains étudiants résident dans les DROM-COM ainsi que pour les étudiants en situation de handicap, en partenariat avec les Campus Connectés ou des institutionnels de l'enseignement supérieur. 	